



2025

TARIF DES COTISATIONS ANNUELLES.

Membre actif	CHF 200.-
Membre actif Senior	CHF 120.-
Membre actif junior	CHF 40.-
Membre passif	CHF 100.-

TARIF DE LA FINANCE D'ENTREE

Lieu de domicile	Membre actif	Membre actif junior
Commune d'Avenches	gratuit	gratuit
Zone de proximité R 10 km	Frs 100.-	Frs 20.-
Zone élargie R 20 km	Frs 200.-	Frs 50.-
Hors zone	Frs 300.-	Frs 100.-

COTISATION ANNUELLE LORS DE L'ADMISSION PROVISoire.

Barème prorata temporis :	du 1 ^{er} janvier au 30 juin	=	100%
	du 1 ^{er} juillet au 30 septembre	=	50%
	du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	=	25%